

### **ANNEXE 3 - ANNULATION DE LA FORMATION : CONSEQUENCES SUR LES DROITS DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)**

(source : conditions générales et particulières de la Caisse des dépôts et consignation pour l'utilisation du Compte Personnel de formation)

Les conséquences de l'annulation de la formation sur les droits CPF mobilisés sont les suivantes :

L'élève prend connaissance des conditions générales et particulières d'utilisation disponibles sur la Plateforme CPF, contenant notamment les dispositions relatives au droit de rétractation.

Tel que le prévoient ces dispositions, il renonce expressément à son droit de rétractation dès qu'il démarre effectivement la formation (début des cours théoriques ou des cours de conduite).

A défaut d'avoir effectivement démarré la formation : à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours ouvrés, le Stagiaire est considéré comme inscrit et sa place réservée. Il est dès lors tenu de participer à la formation sauf annulation selon les modalités rappelées ci-après.

Dans ces conditions, un remboursement du reste à charge sera effectué dans un délai maximum de 14 jours calendaires à compter de l'annulation de la formation, par crédit de la carte bancaire utilisée lors du paiement initial.

#### **En cas d'annulation plus de 7 jours ouvrés avant le début de formation :**

- Droits CPF recrédités sur le compte CPF
- Remboursement du reste à charge

#### **Moins de 7 jours ouvrés avant le début de formation et hors délai de rétractation :**

- Droits CPF débités du compte CPF
- Remboursement du reste à charge  
*Sauf cas de force majeure*

#### **A compter du 1er jour de la formation :**

- Droits CPF débités du compte CPF
- Aucun remboursement du reste à charge  
*Sauf cas de force majeure*